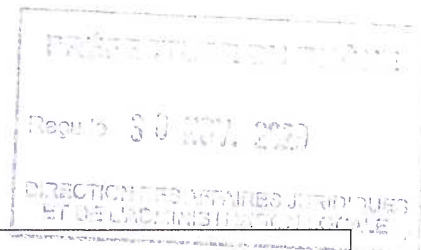




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 24/11/2020



<p>Nombre d'élus :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 31- titulaires présents : 26- Suppléants : 0- procurations : 4- absents : 1- ayant pris part au vote : 29 <p>Date de la convocation 18/11/2020</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 27/11/2020 Affichage syndical le 27/11/2020</p>	<p>Étaient présents : Pierre ATHANAZE – Pascale BAY – Emmanuel BERNARD – Marc BIGOT – Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS – Corinne CARDONA – Blandine COLLIN – Pascal DAVID – Elisabeth DE FREITAS – Armand-Louis DE MONTRICHARD – Franck DECRENISSE – Béatrice DELORME – Cyrille FIARD – Pierre GOUVERNEYRE – Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Jean-Marie HOMBERT – Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS – Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER – Thomas TEILLON – Max VINCENT</p>
---	--

Absents représenté(s) :	Par :
Marc BIGOT	Cyrille BOUVAT
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA
Armand-Louis DE MONTRICHARD	Karine LUCAS
Thomas TEILLON	Béatrice DELORME

Étai(en)t absent(s) :	Pascale BAY
------------------------------	-------------

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 24 novembre 2020**, à 20h30 les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 18/11/2020, dans la salle des fêtes de Limonest, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-11-10

RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES

RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT-VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION, DE LA BIODIVERSITE ET DES PARTENARIATS

Il est exposé au Conseil Syndical :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre Syndicat Mixte des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte du SMPMO.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité la demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de le garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et / ou non affiliés à la CNRACL (au choix de la collectivité), selon les modalités suivantes :**

Agents affiliés à la CNRACL (une seule option possible au choix de la collectivité) :

Tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Le Conseil syndical autorise madame la présidente à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette demande.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L.1431-1 à L.1431-9 du CGCT ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé de réception de la Préfecture.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/11/2020*

Béatrice DELORME,
Présidente

